

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1140

présenté par

M. Paternotte, M. Aly, M. Appar, M. Bardet, M. Bodin, M. Carré,
M. Cinieri, M. de Courson, M. Debray, M. Decool, M. Dhucq, M. Fasquelle,
M. Geoffroy, M. Gonnot, M. Gonzales, M. Grosdidier, M. Guilloteau, M. Havard,
M. Meunier, M. Myard, M. Pancher, M. Remiller, M. Riester, M. Scellier,
Mme Gallez, Mme Gruny, Mme Hostalier, Mme de La Raudière, Mme Vasseur et Mme Vautrin

ARTICLE 11

À l'alinéa 10, compléter la deuxième phrase par les mots :

« la mise à l'étude de la ligne Lille-Lyon par St-Quentin, Reims, Châlons-en-Champagne, Vatry. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce barreau « LGV » Lille – Lyon par Reims-Vatry, d'ambition européenne, à fort impact en terme d'aménagement du territoire, a vocation à être financé par un concessionnaire privé.

Il est l'axe majeur des échanges « Nord-Sud européen ». Aujourd'hui, mais encore plus demain, des liaisons transversales sont et seront nécessaires (Londres – Strasbourg / Bruxelles-Reims-Lyon etc.). Le réseau LGV-TGV de demain doit épouser les mêmes logiques d'aménagement du territoire que celles du réseau autoroutier. Le projet « Lille-Lyon par Reims » est une priorité à l'horizon 2020 puisqu'il permet :

- des gains de temps de transport au niveau hexagonal et européen entre « Lille-Lyon » ou « Lille-Strasbourg » par exemple ou « Lille-Turin » à terme

- il augmente les capacités des sillons dans l'axe LGV « Nord-Sud » permettant ainsi de relier Londres à l'axe Rhodanien et Rhénan sans traverser l'Ile-de-France et sans consommer des sillons sur l'axe du TGV Sud entre Paris et Lyon

- il permet un aménagement du territoire picard (en desservant Saint Quentin) et champenois (en créant une gare d'interconnexion à Reims avec la LGV Est)

- il connecte l'aéroport de Vatry au réseau européen en lui permettant de fonctionner à terme en appui de Roissy et de Lyon Saint-Exupéry. Une première tranche fonctionnelle consisterait à réaliser le barreau « Reims-Vatry » avec un triangle d'échange vers la LGV Est, permettant de mettre en réseau Roissy et Vatry ;

- il fiabilise le réseau européen passagers et le futur réseau de LGV fret « Eurocarex » labellisé « Grenelle de l'Environnement » le 25 octobre 2007 ;